Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID: 063-216302141-20250918-DB_2025_05_04-DE



Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF -Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY -Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE.

ONT DONNE POUVOIR: Sylvie CAMUS (procuration à Christophe CHAPUT) - Catherine LOPEZ (procuration à Pascal PIGOT) - Damien COULON (procuration à Gilles DURIF).

ABSENTS: Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Eric Candiolo - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Gloria DIALLO été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-05-04

CM du 18 septembre 2025

Objet : avis sur le Plan de Mobilité Simplifié Annexe 1 : livret communal

Annexe 2 - Plan de Mobilité Simplifié

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1er juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard:

De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le permettre une impli

D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs technique des services du syndicat dans la définition d'une ID: 063-216302141-20250918-DB_2025_05_04-DE leurs chiffrages financiers,

D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres :

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	cénario MA Cté
	1	Création d'un arrêt de	X	
		bus aux Varennes		
Modes		sur la ligne 39 du		
collectifs		futur réseau TCU		
		clermontois		
	2	Prolongation de la ligne	X	
		13 actuelle du		
		réseau T2C jusqu'à		
		la ZA Pra de Serre		
	3	Annualisation de la ligne	X	X
		saisonnière		
		Clermont-Aydat		
	4	Définition d'une	X	X
		desserte en TC du		
		site de Gergovie		
	5	Création d'un service de	X	X
		bus express entre le		
		pôle de vie de		
		l'Ouest et la		
		métropole (arrêt :		
		lycée Lafayette)		
	6	Reprise et adaptation du	X	X
		service navette Vic		
		le Comte - Longues		
	7	Expérimentation d'un	X	X
		service de navette		
		entre la gare des		
		Martres de Veyre et		
		la ZA Pra de Serre		
	8	Création d'un service de	X	X
L		Transport à la		

Reçu en préfecture le 23/09/2025

D	ы	: 4	١~
Pu	DI	ıe	ıe

			T Publié le	J LU
		Demande (TAD)		41-20250918-DB_2025_05
		pour l'ensemble des	12 : 000 2 : 0002 :	. 20200010 22_2020_00
		communes du		
	-	territoire		
Modes	9	Création d'une aire de	X*	X
partagés		co-voiturage		
et/ou	10	multimodale à Orcet		
solidaires	10	Déploiement d'un	X	X
		réseau de stop		
	11	organisé		
	11	Expérimentation d'un	X	X
		service de co-		
		voiturage solidaire via la plateforme		
		départementale des		
		mobilités		
	12	Promotion de la	X	X
		pratique du co-	,	
i		voiturage		
Modes	13	Réalisation d'un schéma	X*	X
actifs		directeur cyclable		
	14	Création d'un service de	Х	X
		location longue		
		durée de VAE		
Evolution	15	Expérimentation de	X	X
des usages		nouvelles formes de		
		mobilité telles que		
		les véhicules		
		intermédiaires		

^{*} actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Monsieur le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- émets un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié tel que présenté ;
- charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Mond'Arverne Communauté.

Pour :	20	
Contre :		
Abstention :		

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 19 septembre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Reçu en préfecture le 23/09/2025

ID: 063-216302141-20250918-DB_2025_05_04-DE

Le maire, Pascal PIGOT

Le secrétaire de séance,

G. Diallo